

Le Fuet, le 9 novembre 2011

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 12 DECEMBRE 2011 A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

**Ordre du jour :**

1. Discuter et approuver le transfert de propriété d'une partie du terrain appartenant au syndicat de communes La Colline, d'une valeur de Fr. 605'000.--, à une société anonyme pour y construire des logements pour personnes âgées ainsi que l'acquisition de parts de cette société.
2. Budget 2012:
  - a) Budget de fonctionnement. Fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
  - b) Orientation sur le budget des investissements.
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 80'000.-- pour le remplacement du véhicule de la voirie.
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 100'000.-- pour le remplacement du chauffage de l'école secondaire de la Courtine, à répartir entre les communes membres du Syndicat.
5. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 100'000.-- pour l'isolation du bâtiment du concierge de l'école secondaire de la Courtine, à répartir entre les communes membres du Syndicat.
6. Discuter et accepter la modification du Règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des routes communales.
7. Discuter et décider la délégation de la tâche de l'accueil extrafamilial à la commune de Reconvilier :
  - a) discuter et accepter le nouveau règlement sur l'attribution des tâches à des tiers en matière d'accueil extrafamilial ;
  - b) voter le crédit d'engagement d'une dépense périodique de Fr. 13'000.--.
8. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2011.
9. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
10. Informations du Conseil municipal.
11. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Le règlement mentionné sous point 6 et 7 sont déposés publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal